

MAIRIE DE SAINT-JORY

DECISION

N°2025-26

Marché public de service de maintenance du réseau informatique de la ville Marché 2025-03.

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 délégrant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment **"De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"** ;

DECIDE

Art. 1 – Suite à l'avis d'appel à la concurrence publié le 09/05/2025, à la réception des offres et à l'analyse des offres, le marché public de service de maintenance de la Ville de Saint-Jory a été attribué tel que détaillé ci-dessous :

Nom de la société	Montan € HT	Montant € TTC
SO HEXAWIN	34 900.00 €	41 880.00 €

Art. 2 – Le présent marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la notification du marché public.

Art. 3 – Ces sommes sont inscrites au budget communal de 2025.

Fait à Saint-Jory, le 17/07/2025



Victor Denouvion
Le Maire
DENOUVION Victor

Publié le : 28 JUL. 2025